



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 18/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 13	
Présents : 10	<u>Etaient présents :</u> Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. THEBAULT Pierre
Nombre de suffrages : 13	
<u>Date de convocation</u> 12/03/2024	<u>Procuration(s) :</u> Mme BEAUD Carole donne pouvoir à Mme JUGE Olga, M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à Mme DEVISE Liliane
<u>Date d'affichage</u> 12/03/2024	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
<u>VOTE :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme SERRETTE Martine,

Numéro interne de l'acte : 2024-04

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- VIE ET SANTE : 100 €
- FNATH St Péray : 100 €
- RELAIS ALIMENTAIRE : 800 €
- SECOURS CATHOLIQUE : 250 €
- CONJOINTS SURVIVANTS : 100 €
- CROIX-ROUGE : 100 €
- PROTECTION CIVILE : 100 €
- ADMR : 100€
- ADAPEI 07 : 100€



Le Conseil d'Administration
Madame la Vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : adopte la proposition de Madame la Vice-Présidente et attribue les subventions aux associations citées ci-dessus.

Article 2 : Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 65748 du budget primitif 2024 du C.C.A.S

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

